

Une amélioration de la productivité peut-elle favoriser notre croissance économique?

Frances Donald, Économiste en chef, Monde et chef, Stratégie macroéconomique, Gestion de placements Manuvie

C'est vrai, non? On peut soit avoir plus d'employés, ce qui, selon nous, ne se produira pas à l'échelle mondiale, soit mieux faire notre travail, c'est-à-dire opter pour la croissance de la productivité.

Pour l'instant, malheureusement, nous ne faisons pas très bien non plus dans ce domaine. La croissance de la productivité aux États-Unis – j'aurais aussi pu me servir de l'exemple des États-Unis –, j'ai une meilleure série de données pour les États-Unis, à également été très faible. En fait, elle a atteint un sommet tout de suite après l'arrivée d'Internet, vers 2003, où nous avons enregistré quelques flèches de productivité, et depuis, nous n'avons pas vu de regain de productivité. Une légère amélioration dernièrement, pourquoi donc? Quelles sont quelques-unes des raisons expliquant la faiblesse de la productivité en Amérique du Nord?

L'une d'elles est probablement la réglementation. Imaginez que vous deviez faire, je ne sais pas, un hamburger et que vous deviez remplir 10 pages de paperasse sur la préparation d'un hamburger. Cela ralentirait probablement votre rythme, si? Ainsi, lorsque Donald Trump a été élu à la présidence des États-Unis avec ses idées de déréglementation, plusieurs se sont alors dit : « Cette mesure va améliorer ma productivité. Est-ce que je peux préparer un hamburger et remplir seulement cinq pages de paperasse à ce sujet. » C'est une excellente nouvelle pour nous, non?

Je crois donc que ce à quoi nous assistons sur les marchés en ce moment, c'est à une fixation des prix en prévision du second mandat de Trump et ce que cela signifierait pour la déréglementation. Si la déréglementation se poursuit, la productivité augmentera. Vous augmentez la productivité, vous augmentez le PIB. Vous savez pourquoi je dois prévoir le PIB? Ce n'est pas parce qu'on se soucie vraiment du PIB, c'est parce que nos estimations du PIB sont les meilleurs indicateurs de croissance des bénéfices à long terme. Voilà pourquoi nous calculons le PIB. Donc, une meilleure productivité, des activités axées sur la déréglementation, ce qui entraîne une croissance des bénéfices avec le temps. C'est le mécanisme de transmission qui explique pourquoi nous prêtons attention à ce genre de choses.

Plusieurs d'entre vous examinent peut-être la situation et se disent : « Mais Uber et AirBnB, et toutes les façons dont je paie mon stationnement avec mon téléphone à présent, cela n'améliore-t-il pas ma productivité? » Probablement. En prenons-nous correctement la mesure? Probablement pas.

Le gouverneur Poloz de la Banque du Canada nous a dit croire que nous sommes au centre d'une quatrième révolution industrielle, mais que nos données n'en témoignent pas encore. Il pourrait très bien avoir raison. Il nous a fallu 18 ans pour intégrer les guichets automatiques des banques à nos données sur le PIB. Est-il possible que nos statistiques sur la productivité accusent du retard? Tout à fait! Qu'en est-il de l'intelligence artificielle? Nous passons beaucoup de temps à réfléchir à cette question. L'intelligence artificielle commence à avoir une incidence sur les statistiques de productivité vers 2035. C'est à ce moment que nous commençons à voir son incidence réelle sur la croissance de la productivité. Entre-temps, nous en sommes encore au stade de la recherche et du développement.

Alors, pas de panique, j'ai trouvé une formule. Je l'ai fait pour une raison. Il s'agit d'une formule que vous avez peut-être apprise dans les manuels, mais elle ressemble grandement à la façon dont les banques centrales calculent le taux d'intérêt dans une économie. Si vous y jetez un coup d'œil, vous verrez que le taux d'intérêt réel dépend de quelques facteurs, mais les deux grandes questions que soulève le numérateur de cette équation sont le taux de croissance de l'emploi, dont nous avons déjà dit qu'il sera probablement faible, et le taux de croissance de la productivité, qui est également faible, qu'on le mesure correctement ou pas.

Donc, quand je parle de croissance de l'emploi et de croissance de la productivité, et j'y consacre toujours un peu de temps dans mes exposés, c'est pour vous donner une idée de la raison pour laquelle nous sommes dans une période où la croissance et les taux d'intérêt sont faibles. Ce n'est pas parce qu'il y a forcément des guerres commerciales en cours, la numérisation de l'économie – bien qu'elles soient très importantes. Les deux principaux angles sous lesquels il faut examiner la situation internationale sont les suivants : les gens travaillent-ils et sont-ils compétents?

Voilà pourquoi nous sommes aux prises avec de faibles taux d'intérêt et pourquoi les taux d'intérêt risquent peu de reprendre de la vigueur.

Découvrez les ressources et l'expertise dont vous avez besoin pour 2020:
www.gestionpriveemanuvie.com ou contactez nous via manulifeprivatwealth@manulife.com pour plus d'information.

Destiné au public canadien. La présente vidéo a été préparée à titre d'information seulement. Elle n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, juridique ou autre et ne constitue ni une offre ni une invitation à quiconque, de la part de Gestion privée Manuvie, pour acheter ou vendre tout placement ou autre produit particulier, et n'indique pas une intention d'effectuer une opération. Les placements comportent

des risques, y compris le risque de perte du capital. Les marchés des capitaux sont volatils et peuvent considérablement fluctuer sous l'influence d'événements liés aux sociétés, aux secteurs, à la politique, à la réglementation, au marché ou à l'économie. Ni Gestion privée Manuvie ni toute autre société appartenant au groupe Société Financière Manuvie (« SFM ») n'agit à titre de conseiller ou de fiduciaire pour tout destinataire du présent document, sauf si convenu autrement par écrit. Ni Gestion privée Manuvie, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants et employés n'assument la responsabilité des pertes ou dommages directs ou indirects éventuels, ni de quelque autre conséquence que pourrait subir quiconque ayant agi sur la foi des renseignements du présent document. Rien dans le présent document ne constitue un conseil en matière de placement, un conseil juridique, comptable, fiscal ou un conseil de quelque autre nature, une déclaration selon laquelle tel placement ou telle stratégie convient à votre situation particulière ou une recommandation s'adressant personnellement à vous. Gestion privée Manuvie ne donne pas de conseils d'ordre juridique ou fiscal. Nous vous conseillons de consulter votre propre conseiller juridique, comptable ou autre avant de prendre une décision financière. Les investisseurs éventuels doivent demander conseil à des professionnels avant de prendre des décisions de placement. Toutes les opinions exprimées proviennent de sources jugées fiables et de bonne foi; aucune garantie, expresse ou implicite, ne peut être donnée quant à leur exactitude et à leur exhaustivité. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec un représentant de Gestion privée Manuvie. Gestion privée Manuvie est une division de Gestion de placements Manuvie limitée et de Distribution Gestion de placements Manuvie inc. Les services de placement sont offerts par Gestion de placements Manuvie limitée et/ou par Distribution Gestion de placements Manuvie inc. Les services et les produits bancaires sont offerts par la Banque Manuvie du Canada. Les services de gestion de patrimoine et de planification successorale sont offerts par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Le nom Manuvie, la lettre « M » stylisée, le nom Manuvie accompagné de la lettre « M » stylisée et Gestion privée Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence. Ces renseignements ne remplacent pas le processus « Bien connaître son client », l'analyse de la pertinence d'un produit pour un client donné et de ses besoins ni aucune autre exigence réglementaire.